



Le Conseil du CPME réuni à Londres, Grand Bretagne, le 25 Octobre 2008, a adopté le document suivant: **"La pénurie mondiale et européenne de médecins : propositions pour une stratégie européenne"** (referring to CPME 2008/097 FR)

La pénurie mondiale et européenne de médecins : propositions pour une stratégie européenne

Le droit de tous les citoyens de bénéficier du plus haut niveau possible de prévention et de soins de santé est indispensable pour préserver un bon niveau de vie. Une stratégie adéquate pour les travailleurs de la santé et des moyens pour y parvenir sont nécessaires. La main-d'œuvre est l'investissement le plus important à consacrer aux systèmes de soins de santé. Il est nécessaire d'accroître les financements et d'améliorer les infrastructures. De nombreux pays dans le monde et notamment en Europe sont confrontés à des pénuries de médecins, actuelles ou à venir. Les petits pays de l'UE sont particulièrement vulnérables pour faire face aux changements soudains des modèles de migration. Une perte supplémentaire de médecins essentiellement à travers une migration est plus que susceptible d'entraîner une perte au niveau de l'offre en services de santé et de diminuer la sécurité sanitaire des populations.

Travailler dans des pays étrangers élargit les perspectives des médecins et leur offre de nouvelles opportunités précieuses ainsi qu'un aperçu d'autres systèmes de santé. Les médecins migrants peuvent également apporter beaucoup à leurs pays de destination. Toutefois, des stratégies de recrutement transfrontalières agressives peuvent nuire à la pérennité de la main-d'œuvre du secteur de la santé dans le pays cible. Les États membres européens doivent dès lors s'efforcer de respecter un équilibre entre la valeur ajoutée apportée par des médecins qualifiés à l'échelle internationale et la durabilité des systèmes de santé nationaux à travers la coopération et la communication. Les traités d'amitié entre les pays confrontés à une forte migration des médecins peuvent être un outil efficace pour soutenir cette dernière sans désavantager d'une quelconque façon l'une des parties prenantes.

Pour débloquer la situation, le CPME pourrait notamment s'efforcer d'élaborer une stratégie européenne commune reposant sur les principes suivants :

- Tous les pays doivent s'efforcer à avoir la capacité de former un nombre suffisant de médecins comme l'exigent les demandes de leurs populations et les besoins en matière de soins de santé.
- La politique européenne doit être développée pour assister tous les États membres à développer une capacité de formation locale

suffisante afin qu'aucun pays ne soit contraint à trop dépendre d'un recrutement externe.

- Tous les pays doivent veiller à ce que leurs médecins jouissent d'une autonomie professionnelle, de bonnes conditions de travail et d'une bonne rémunération.
- Les pays à revenu élevé doivent assister les pays plus pauvres à élargir leurs capacités à former et retenir les médecins afin qu'ils deviennent autonome.
- Tous les pays doivent veiller à ce que leurs médecins soient qualifiés, qu'ils bénéficient d'un soutien financier et d'une aide pour satisfaire aux besoins en matière de soins de santé de leurs populations.
- Le recrutement actif de médecins dans les pays possédant un système de santé vulnérable doit être évité.
- La libre circulation des médecins, en tant que principe européen fondamental et droit de l'homme de base, doit être garantie.

Le CPME appelle les institutions de l'UE et les gouvernements nationaux à agir dans le respect de ces principes. Le CPME invite l'ensemble des organismes médicaux nationaux à les aider dans leurs pays.